

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0463/PR/MENSUR modifiant l'Arrêté n° 2011-0460/PR/MESR portant réglementation propre au diplôme national menant au titre de diplôme universitaire de technologie mention « Statistiques et traitement informatique de données ».

n° 2012-0463/PR/MENSUR

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	Date de publication 25 juillet 2012
Numéro JO n° 14 du 31/07/2012	Date du numéro 31 juillet 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°96/AN/00/4èmeL du 10 juillet 2000 modifiée portant Orientation du Système Éducatif Djiboutien

VULe Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2006-0009/PR/MENESUP portant création de l'Université de Djibouti (UD)

VULe Décret n°2007-0167/PR/MENESUP fixant le statut particulier de l'Université de Djibouti

VULe Décret n°2006-0177/PR/MENESUPportant création de diplômes nationaux menant au titre de Diplôme Universitaire de Technologie

VUl'arrêté n°2008-0147/PR/MENESUP harmonisant les conditions d'admission en situation d'AJAC (Ajourné, Autorisé à Continuer) pour les diplômes nationaux menant au grade de Licence, aux titres de diplôme d'études universitaires générales et au diplôme universitaire de technologie.Après avis du Conseil d'Administration

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 juillet 2012.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1 er : Le présent Arrêté a pour objet de modifier la réglementation propre au diplôme national menant au titre de Diplôme universitaire de technologie mention "Statistiques et traitement informatique de données ».

Article 2

La structure du diplôme national visé à l'article 1^{er} du présent arrêté est la suivante :

DUT STID

Semestre	UE	Nature de l'UE	Matières	Cour	TD	TP	TOTAL	Crédits	Coefficients
Semestre 1	UE11	Fondamentale	Algèbre I	25	10		35	8	4
Analyse I	25	10		35	4				
UE12	Fondamentale	Statistique descriptive I	25	10		35	8	4	
Calcul de Probabilités	30	10	5	45	4				
UE13	Fondamentale	Géographie économique	20	10		30	7	2	
Comptabilité économique	20	10		30	3				
Comptabilité des Entreprises	20	10		40	2				
UE14	Fondamentale	Bureautique	10	20	10	40	7	2	
Algorithmique et programmation	10	10	15	35	3				
Expression-Communication	35			35	2				
Total Semestre 1	220	110	30	360	30	30			
Semestre 2	UE21	Fondamentale	Algèbre II	25	10		35	8	4
Analyse II	25	10		35	4				
UE22	Fondamentale	Statistique descriptive II	25	10		35	8	3	
Statistique du genre	15	5		20	2				
Démographie	30	15		45	3				
UE23	Fondamentale	Algorithmique et programmation 2	10	10	15	35	8	3	
Dev-Info	10	10	10	30	2				
Saisie des données d'enquête	10	20	10	40	3				
UE24	Fondamentale	Microéconomie	40	20		60	6	4	

Anglais économique		25		25	2				
Total Semestre 2		190	135	35	360	30	30		
Semestre 3	UE31	Fondamentale	Analyse Statistique	30	35	15	80	14	5
Complément de Mathématiques	35	15		50	4				
Pratique Statistique	20	25		45	5				
UE32	Fondamentale	Macroéconomique	40	20		60	7	4	
Développement et Planification	30	15		45	3				
UE33	Fondamentale	Rédaction administrative et PPP	20			20	9	3	
Algorithmique et programmation 3	10	10	15	35	3				
Anglais technique		25		25	3				
Total Semestre 3	185	145	30	360	30	30			
Semestre 4	UE41	Fondamentale	Pratique des Sondages	20	10		30	9	3
Organisation et Gestion Statistique	15	10		25	1				
Analyse multidimensionnelle des données	10	10	10	30	2				
Recherche Opérationnelle		20		20	1				
Analyse des tableaux Statistiques	10	15		52	2				
UE42	Fondamentale	Exploitation des données d'enquête	30	10		40	7	3	
Cartographie	30			30	2				
Archivages	10	10		20	1				
Diffusion des données d'enquêtes	10	10		20	1				
UE43			25	10		35	8	2	

	Fonda- mentale	Statistique des prix Budget Familial						
Statistique de la Santé	10			10	1			
Statistique de l'Education	10			10	1			
Statistique du Travail	10			10	1			
Statistique de l'industrie du commerce et des communi- cations	15			15	1			
Statistique du Com- merce Extérieur	15	5		20	1			
Statistique d'élevage et de pêche	10	10		20	1			
UE44	Fonda- mentale	Stage (au moins 8 semaines)				0	6	6
Total Se- mestre 4	230	120	10	360	30	30		
Le diplôme universi- taire de technolo- gie est délivré après l'obtention des 120 crédits ci-dessus dévelop- pés	825	510	105	1440	120	120		

Titre II : Du contrôle des connaissances et de la validation des crédits et des semestres

Article 3

Toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées et notamment celles contenues dans l'article 2 de l'Arrêté n°2011-0460/PR/MESR portant réglementation propre au diplôme national menant au titre de diplôme universitaire de technologie mention « Statistiques et traitement informatique de données ». Toutes les dispositions portant sur le contrôle des connaissances et la validation des crédits et des semestres sont maintenues.

Article 4

Le présent arrêté qui prend effet dès sa publication, sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

